

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/12

Le TREIZE avril de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE

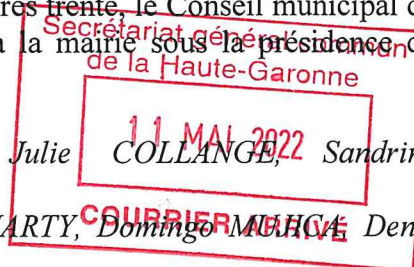
MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MURÇA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à M. Denis VAILLANT, Mme Corinne LACOSTE à Anne-Claire CAMAIN, Mme Nathalie MONTADAT à Jean-Jacques ALMERO

Absents : Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 7 avril 2022

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN



Objet : Demande de subvention 2022 – DRAC Occitanie - Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de Goyrans, Rebigue, Aureville, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse et Espanès

Madame le Maire rappelle que certaines opérations réalisées par les collectivités territoriales peuvent bénéficier de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie.

Un groupe de travail coordonné par M. Yannick MORERE (près le CD31) et composé des bibliothécaires des communes de Goyrans, Rebigue, Aureville, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse et Espanès a été mis en place afin d'étudier les possibilités et modalités de mise en réseau des ressources documentaires de ces communes et moderniser l'équipement actuellement utilisé, tout en mettant en place un portail d'accès commun auxdites ressources documentaires pour les habitants des communes citées précédemment.

Un devis a par la suite été proposé par la Société C3RB, pour chacune des communes, en tenant compte de l'équipement déjà déployé. Un devis a été présenté à la commune de Goyrans, pour un montant de 2588,33 € HT.

Madame le Maire propose de valider le devis reçu, d'une part, et d'autre part, de solliciter une subvention auprès de la DRAC Occitanie afin de prendre en charge une partie du coût de la mise en réseau de la bibliothèque communale. A ce titre le montant maximum de la subvention peut s'élever à 60% du coût total HT de l'opération, soit une subvention de 1553,00 € pour un coût total de 2588,33 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de mise en réseau des bibliothèques,
- **DE VALIDER** le devis déposé par la société C3RB, pour un montant de 2588,33 € HT,
- **DE SOLLICITER**, auprès de la DRAC Occitanie, une subvention au taux de 60% au titre de la Subvention « Informatisation, création de services numériques aux usagers, mise en accessibilité numérique et équipement informatique) ».
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer la demande de subvention susdite ainsi qu'à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 13 avril 2022.

Fait à Goyrans, le 13 avril 2022

Véronique HAITCE
Maire de Goyrans